

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 640-2020

Règlement décrétant une dépense en immobilisation de 5 476 625,57 \$ et un emprunt de 5 476 625,57 \$ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 25 mai 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement n° 640-2020 décrétant une dépense en immobilisation de 5 476 625,57 \$ et un emprunt de 5 476 625,57 \$ pour la réfection du rang Papineau et du rang de la Montagne;

QUE le 14 juillet 2020, le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a donné son approbation conformément à la loi;

QUE le règlement numéro 640-2020 sera officiellement en vigueur ce 25 août 2020 ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'août 2020.

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général